

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 21/03/2025

VOI.25.00.A00725

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
BRETELLE DE LA FOIRE

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu la demande de l'entreprise HOLTZINGER

Considérant que des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 02/04/2025 au 07/04/2025 BRETELLE DE LA FOIRE

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 02/04/2025 et jusqu'au 07/04/2025, pendant les travaux l'accès à la piste cyclable sera condamné et des microcoupures de la circulation sont instaurées ponctuellement lors des phases de manœuvres nécessaires à l'évacuation des branchages. Ces microcoupures n'excéderont pas 2 minutes, BRETELLE DE LA FOIRE dans sa partie comprise entre la ROUTE NATIONALE 57 (N57) et la RUE DE DOLE (D673).

Les piétons, les cycles et les trottinettes seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



**Article 4** : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 20 MARS 2025

Pour la Maire,  
Par délégation,



Conseillère Structures  
Marie ZEHAF  
Maire Déléguée

Dir. Dvpt et Gestion des Immo Pub  
Service Expl. du Domaine Public

**Cédric VOIRIN**  
Chef de Service